

Burkina Faso

Rapport d'évaluation territoriale autour de trois zones d'étude de Bobo-Dioulasso

Août 2023



Financé par
l'Union européenne
Aide humanitaire

IMPACT

Shaping practices
Influencing policies
Impacting lives



acted

AGORA

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu	3
Résultats clés	4
Liste des acronymes	6
Introduction	7
Contexte	7
Méthodologie	8
Limites et défis	8
Démographie	10
Dynamiques de déplacement	11
Sécurité alimentaire et moyens de subsistance	13
Sécurité alimentaire	13
Marchés	14
Moyens de subsistance	14
Santé	15
Education	17
Eau, hygiène et assainissement (EHA)	19
Accès à l'eau	20
Accès à l'assainissement	20
Abris	21
Protection et cohésion sociale	22
Accès à l'information et processus décisionnel	23
Assistance humanitaire	24
Sources des données cartographiques	24

APERÇU

La commune de Bobo-Dioulasso est la deuxième commune la plus peuplée du Burkina Faso, et un centre culturel et économique majeur du pays¹. Située au sud-ouest de Ouagadougou, elle est le chef-lieu de la province du Houet et de la région des Hauts-Bassins. Administrativement, la commune urbaine à statut particulier est divisée en 33 secteurs urbains et 36 villages, lesquels sont administrés par 7 mairies d'arrondissements et une mairie centrale. Chaque arrondissement dispose ainsi d'une délégation de pouvoirs de la mairie centrale, notamment en matière d'état civil et de services sociaux².

Par sa localisation, son dynamisme économique et sa tradition d'accueil directement rapportées par plusieurs informateurs-rices clés (IC) lors de l'enquête, Bobo-Dioulasso devient de plus en plus une localité d'accueil pour les nombreuses personnes déplacées internes (PDI) du territoire burkinabè.

Depuis plusieurs mois, la province du Houet, et la commune urbaine de Bobo-Dioulasso en particulier, où plus de la moitié des PDI de la province est enregistrée, voient une augmentation régulière du nombre de PDI venant d'autres provinces du pays. Au total, ce sont 32 216 PDI qui étaient installées sur le territoire communal en mars 2023³.

Dans ce contexte, la pression au niveau des services et des infrastructures sociocommunautaires de base s'est fortement accentuée. La réhabilitation et la restructuration de l'offre de services et d'infrastructures sociocommunautaires de base devient un enjeu de plus en plus pressant pour les autorités de la ville et les acteurs humanitaires et de développement pour répondre aux besoins des populations urbaines.

IMPACT, en partenariat avec Acted, a conduit une évaluation territoriale de plusieurs zones de la ville de Bobo-Dioulasso. Ces zones ont été identifiées par les autorités locales et autres acteurs du territoire lors d'un atelier de cartographie participative comme celles accueillant un nombre important de personnes déplacées internes et avec une forte densité de population par ailleurs.

Cette évaluation territoriale vise à obtenir un profil de la population de certaines zones de la ville, avec une attention particulière portée aux ménages (non déplacés comme déplacés) vivant dans les zones identifiées, et aux services sociocommunautaires de base utilisés par ces ménages. Les résultats obtenus doivent servir de base aux autorités locales et autres acteurs impliqués dans la réponse et la fourniture de l'aide, pour le développement d'une stratégie d'intervention renforcée.

L'évaluation a été réalisée selon une approche mixte, mêlant des outils de cartographie ainsi que des approches qualitatives et quantitatives. La cartographie a permis la réalisation d'une carte de couverture des infrastructures sociocommunautaires de base utilisées par les habitants des zones d'étude, selon les informateurs-rices clés consultés au cours de cette phase. Le volet quantitatif incluait un questionnaire IC au niveau des gestionnaires et/ou usager-es des différentes infrastructures, un questionnaire ménage auprès des populations déplacées internes et non déplacées vivant dans les zones d'étude. Le volet qualitatif comprenait six groupes de discussion non-mixtes et séparés par statut de déplacement au niveau des zones d'étude et un questionnaire semi-structuré auprès d'IC travaillant pour des autorités locales, des acteurs économiques, et des organisations de la société civile (OSC). L'analyse tirée des entretiens IC et qualitatifs est indicative des tendances au niveau des zones d'étude de la commune. Les données obtenues auprès des ménages sont représentatives au niveau des zones prises ensemble pour les populations non déplacées et PDI vivant dans celles-ci. Les résultats présentés sans désagrégation par groupe de population signifient que les résultats entre les groupes de population sont proches. Les collectes de données se sont déroulées entre septembre 2022 et janvier 2023.

1 INSD (2022). « Monographie de la Commune de Bobo-Dioulasso »

2 Gouvernement du Burkina Faso (2018). « Code général des collectivités territoriales »

3 CONASUR (2023). « Situation des enregistrements des personnes déplacées internes »

RÉSULTATS CLÉS

Démographie

La taille des ménages dans les zones étudiées est supérieure aux moyennes nationale et régionale⁴. Environ un ménage sur dix compte un membre vivant avec un handicap (10% PND, 11% PDI), et un ménage sur six héberge un enfant séparé ou non accompagné (15% PND, 17% PDI). Environ trois quarts des ménages sont dirigés par des hommes. Enfin, la proportion de veuf-ves est plus importante dans les ménages dirigés par des femmes (18% contre 1% pour les PND, 36% contre 2% pour les PDI).

Dynamiques migratoires

La majorité des personnes déplacées internes est arrivée au cours de l'année précédant l'enquête (78%), et les déplacements sont principalement inter-régionaux, les régions limitrophes (Boucle du Mouhoun, Cascades, Sud-Ouest) représentant 58% des flux. Une grande majorité des ménages (97%) indique l'insécurité dans les zones de départ parmi les motifs de déplacement, la présence de proches sur le territoire de Bobo-Dioulasso étant un facteur important pour l'installation dans la commune (mentionné par 44% des ménages PDI). Les intentions de retour sont cohérentes avec celles de la MSNA 2022⁵, 58% souhaitant retourner dans leurs localités d'origine si la situation sécuritaire le permet, et 31% ayant l'intention de s'installer à Bobo-Dioulasso de manière permanente.

Sécurité alimentaire et moyens de subsistance

La sécurité alimentaire apparaît comme la priorité des ménages. En effet, 53% des ménages PND et seuls 17% des ménages PDI ont rapporté avoir accès à suffisamment de nourriture pour tous les membres du ménage, du fait notamment d'un manque de moyens, et de l'inflation du prix des produits alimentaires.

De plus, 48% des ménages PND et 71% PDI rapportent une dégradation de leur capacité à combler leurs besoins alimentaires dans les 3 mois précédant l'enquête, notamment pour des raisons d'inflation⁶ et de raréfaction des terres disponibles pour cultiver, comme rapporté également dans les groupes de discussion.

Par ailleurs, on note une intégration économique différenciée PND/PDI, 71% des ménages PND ayant accès à au moins une activité génératrice de revenus (AGR), contre 42% des ménages PDI. Ceux-ci pratiquaient une AGR généralement plus proche de leur lieu de vie, et moins permanente (44% des ménages PDI ayant accès à une AGR étant journaliers, contre 16% pour les PND). Parmi les difficultés rencontrées par les ménages pour accéder à une AGR, le trop faible nombre d'opportunités et le manque de qualifications figuraient en tête.

Santé

Environ la moitié des ménages a rapporté ne pas avoir accès à un service de santé fonctionnel, notamment du fait de la faiblesse du maillage d'infrastructures sanitaires dans les zones d'étude, comme relevé par la cartographie des infrastructures. Plusieurs informateurs-rices-clés des structures de santé mentionnaient des problèmes de fonctionnement liés notamment au manque d'équipement et de personnel qualifié.

Education

L'accès aux services éducatifs est assez inégal. 78% des PND avec enfants en âge d'aller à l'école ont rapporté avoir accès à des services d'éducation, contre 48% pour les ménages PDI. Parmi les raisons de cette relative inaccessibilité mentionnées dans les enquêtes ménages, les enquêtes infrastructures et les groupes de discussion, on retrouve des enjeux liés à la saturation des structures enquêtées, à la couverture insuffisante d'établissements publics, ou encore au manque de documents administratifs, en particulier pour les ménages déplacés.

4 INSD (2022). « [Annuaire statistique 2021](#) »

5 IMPACT (2022). « [MSNA 2022](#) »

6 PAM-SONAGESS (2022). « [Bulletin conjoint d'information sur les marchés au Burkina Faso \(décembre 2022\)](#) »

RÉSULTATS CLÉS

Eau, hygiène et assainissement (EHA)

Outre le fait que 29% des ménages PND et 15% des ménages PDI disposaient d'un accès à l'eau au domicile, le maillage des infrastructures d'eau semble satisfaisant, environ 75% des ménages n'ayant pas accès à l'eau au domicile rapportant un temps de trajet inférieur à 15 minutes aller-retour. Néanmoins, pour des raisons liées aux coupures, au faible débit et au prix de l'eau, 24% des ménages PND et 32% des ménages PDI ont rapporté ne pas avoir accès à suffisamment d'eau au quotidien.

Abris

La quasi-totalité des ménages (95%) ont rapporté vivre dans des maisons construites. Néanmoins, 5% des ménages déplacés vivaient dans des bâtiments inachevés au moment de l'enquête. Par ailleurs, 42% des ménages PDI rapportaient vivre en familles d'accueil. Ainsi, quand 70% des ménages PND déclaraient être propriétaires, 90% des PDI étaient locataires ou hébergés. Des membres de groupes de discussion mentionnaient une pénurie de logements à louer couplée à une forte augmentation des prix des loyers comme difficultés majeures liées au logement.

Protection et cohésion sociale

Plus de quatre ménages PDI sur cinq (83%) indiquaient se sentir en sécurité sur leur lieu de vie, contre 71% des PND. Un quart des ménages environ indique une détérioration de ce sentiment au cours des deux dernières années (23% PND, 22% PDI). Néanmoins, une part plus importante des ménages déplacés que non déplacés indique une amélioration de ce sentiment de sécurité (20% PND, 38% PDI). La cohésion sociale semble bonne, comme rapporté à la fois par les membres des groupes de discussion et les ménages lors des enquêtes quantitatives. Les ménages enquêtés indiquaient se tourner en priorité vers la police, l'Action Sociale et les leaders communautaires et religieux pour les questions sécuritaires, de conflits, de traitements inégaux et de violences basées sur le genre (VBG).

Accès à l'information

Une faible proportion de ménages se considérait impliquée dans les processus de décision au niveau local, et plus de 4 ménages sur 5 indiquaient être rarement voire pas du tout informés des décisions prises. En parallèle, 18% des ménages PND et 20% des ménages PDI rapportaient ne pas savoir vers qui se tourner en cas de plainte à remonter au sujet de l'accès aux infrastructures sociocommunautaires de base, quand les autres ménages mentionnaient principalement la municipalité, la police et l'Action Sociale comme points de contact.

Assistance humanitaire

Les priorités d'assistance rapportées par les ménages PND comme PDI sont l'assistance alimentaire, suivie des besoins éducatifs, soutien aux AGR et transferts monétaires. Il apparaît que 15% des ménages PDI et 3% des ménages PND ont reçu une assistance dans les trois mois précédant l'enquête, exclusivement en nature, et principalement pour la sécurité alimentaire.

LISTE DES ACRONYMES

AAP	Redevabilité envers les populations affectées – <i>Accountability to affected populations</i>
AGR	Activité génératrice de revenus
BNA	Bien non-alimentaire
CMA	Centre médical avec antenne chirurgicale
CMU	Centre médical urbain
CONASUR	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
DAL	Défécation à l'air libre
ECHO	Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes
EHA	Eau, Hygiène, Assainissement
GD	Groupe de discussion
IC	Informateur·rice clé
MSNA	Analyse multisectorielle des besoins - <i>Multi-sectoral needs analysis</i>
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PDI	Personne déplacée interne
PMH	Pompe à motricité humaine
PND	Personne non déplacée
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SAT	Site d'accueil temporaire
VBG	Violences basées sur le genre
XOF	Franc de la communauté financière en Afrique (CFA)
ZAD	Zone d'accueil de déplacé-es

INTRODUCTION

Contexte

Depuis le début de l'année 2019, le Burkina Faso fait face à une crise sécuritaire étendue à plusieurs régions du pays, en particulier à ses frontières avec le Mali, au nord-ouest, et le Niger au nord-est. La dégradation de la situation sécuritaire dans les régions septentrionales du pays a accéléré la fragilisation des tissus économique et social de ces régions, en tarissant les moyens de subsistance des populations vivant dans ces zones. De cette situation découle une augmentation rapide du nombre de personnes déplacées internes (PDI), contraintes essentiellement par les violences de quitter leur lieu de vie, ou contraintes à effectuer un déplacement préventif en direction de zones considérées comme plus sûres, souvent au sein même de leur région, voire des régions limitrophes. A ce titre, les zones urbaines constituent des destinations privilégiées notamment pour leur caractère sécurisé, comme le rappellent plusieurs IC, aussi bien à Bobo-Dioulasso qu'à Banfora.

En novembre 2022, au moment de la collecte de données quantitatives pour cette évaluation, le nombre de PDI au Burkina Faso s'élevait à 1 810 105 personnes, dont 15 391 sur la commune de Bobo-Dioulasso⁷. Au 31 mars 2023, le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR) dénombreait 2 062 534 PDI, dont 86 160 dans la région des Hauts-Bassins, 7ème région d'accueil de PDI en nombre, loin des 501 961 personnes recensées dans la région du Sahel (extrême-nord), mais avec une augmentation proportionnellement plus importante au cours des derniers mois. La commune de Bobo-Dioulasso, deuxième plus grande ville du pays, accueillait 32 216 PDI, la plaçant 16ème à l'échelle nationale⁸.

Des installations spontanées ont lieu sur le territoire communal, que ce soit par l'hébergement de proches vivant sur place, ou par la construction ou location d'un logement à l'arrivée des ménages déplacés, comme le confirment les entretiens menés avec des IC et les enquêtes ménages.

Le caractère spontané de ces installations contribue aux lacunes en termes de compréhension et d'analyse des besoins prioritaires des populations déplacées et non déplacées, et de la pression exercée sur les infrastructures sociocommunautaires de base. Cette pression est liée tant aux arrivées de population qu'à la croissance démographique naturelle. La présente évaluation, financée par ECHO et mise en œuvre avec l'appui opérationnel d'Acted, vise ainsi à identifier et mesurer les conditions de vie des ménages déplacés et non déplacés dans certaines zones de la ville de Bobo-Dioulasso. Ces zones ont été identifiées par les acteurs locaux à travers un exercice de cartographie participative comme étant le plus sous pression démographique. En outre, cette évaluation territoriale comprend un volet sur la répartition et la fonctionnalité des infrastructures sociocommunautaires de base dans ces zones. Ces résultats, présentés aux parties prenantes communales, provinciales, et régionales, permettra également de nourrir un exercice de planification opérationnelle pour la préparation et la réponse en cas d'arrivée future de PDI sur le territoire. Cette planification est menée par le CONASUR avec le soutien d'Acted dans le cadre de ce projet AGORA.

7 CONASUR (2023). « Situation des enregistrements des personnes déplacées internes »

8 CONASUR (2023). « Situation des enregistrements des personnes déplacées internes »

INTRODUCTION

Méthodologie

L'évaluation territoriale a été mise en œuvre au sein de trois zones de la commune de Bobo-Dioulasso avec une méthodologie mixte comprenant des outils quantitatifs, qualitatifs et l'utilisation de données secondaires. Ces zones, situées au sein des arrondissements 2, 4 et 6, ont été identifiées lors d'un atelier de cartographie participative réunissant autorités locales, acteurs économiques et représentant-es d'organisations de la société civile.

Le volet quantitatif, mené entre septembre et décembre 2022, a consisté en deux collectes de données, soit (1) une enquête sur les infrastructures auprès d'informateurs-rices clés (IC), et (2) une enquête ménages avec des données représentatives pour les trois zones d'étude prises ensemble, pour les ménages non déplacés et déplacés.

(1) Les enquêtes sur les infrastructures ont permis de cartographier 127 infrastructures sociocommunautaires de base, dont 85 points d'eau, 19 écoles, 14 établissements de santé et 9 marchés. Les latrines ont été exclues de la cartographie compte tenu de la forte proportion de ménages disposant de latrines privées ou privées partagées.

(2) Les enquêtes ménages ont été menées en personne en décembre 2022 auprès de 290 représentant-es de ménages, chef-fes de ménages ou membres majeur-es, soit 158 personnes non déplacées (PND) et 132 PDI. Un échantillonnage aléatoire stratifié par groupe de population (PND et PDI) a été utilisé, avec un niveau de confiance de 90%, une marge d'erreur de 8%, et une marge (buffer) de 4%. Les résultats sont ainsi représentatifs pour les trois zones prises ensemble. Pour les populations déplacées, les données se veulent représentatives, mais la sélection par quotas pour définir le nombre de PDI présente des limites (voir ci-contre).

Le volet qualitatif, qui visait à mieux comprendre les dynamiques sous-jacentes au sein et entre les communautés, s'est déroulé en trois étapes. D'une part, des entretiens avec des IC ont été réalisés entre septembre et novembre 2022 dans le but d'appréhender la perception des enjeux liés à l'arrivée de PDI, ainsi que les lacunes d'information des parties prenantes.

9 IMPACT (2022). « Termes de référence AGORA BFA2204 »

Au total, 23 entretiens ont été réalisés avec des autorités locales, des acteurs économiques et de la société civile entre septembre et novembre 2022. D'autre part, une cartographie participative a été menée avec certain-es IC en novembre 2022, afin d'identifier sur le territoire communal les zones dans lesquelles les PDI s'étaient majoritairement installées, et où une forte densité de population existait déjà. Cette étape a permis de définir les zones d'étude retenues pour l'évaluation territoriale.

Enfin, six groupes de discussion (GD) ont été organisés en janvier 2023. Ces groupes, séparés par genre et par statut de déplacement, ont permis de compléter l'analyse quantitative menée au préalable.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'évaluation territoriale, il est possible de consulter les termes de référence de la recherche⁹.

Limites et défis

La représentativité de cette évaluation territoriale se situe au niveau des trois zones d'étude prises ensemble. Les résultats sont donc seulement interprétables pour la zone prise dans son ensemble et ne peuvent être extrapolés à l'échelle de la commune.

Les résultats présentés ci-après correspondent à un aperçu de la situation au moment de la collecte de données (décembre 2022 pour l'enquête ménages, entre septembre 2022 et janvier 2023 pour les autres volets), et ne peuvent, de ce fait, pas tenir compte des évolutions pouvant avoir eu lieu depuis. Par ailleurs, la nature des questionnaires implique que les réponses apportées correspondent aux perceptions des personnes interrogées. En particulier, certains sujets considérés comme sensibles (protection, cohésion sociale) peuvent avoir été sous-rapportés.

La cartographie des infrastructures sociocommunautaires de base (liées à la santé, à l'éducation, à l'eau et aux marchés) regroupe les infrastructures rapportées comme fréquentées par les populations des zones d'étude, selon les IC. Cependant, il est possible que certaines infrastructures fréquentées par une partie importante de ménages n'aient pas été prises en compte. Par ailleurs, puisque la cartographie portait sur des infrastructures communautaires, seules les structures publiques liées à l'eau ont été enquêtées.

INTRODUCTION

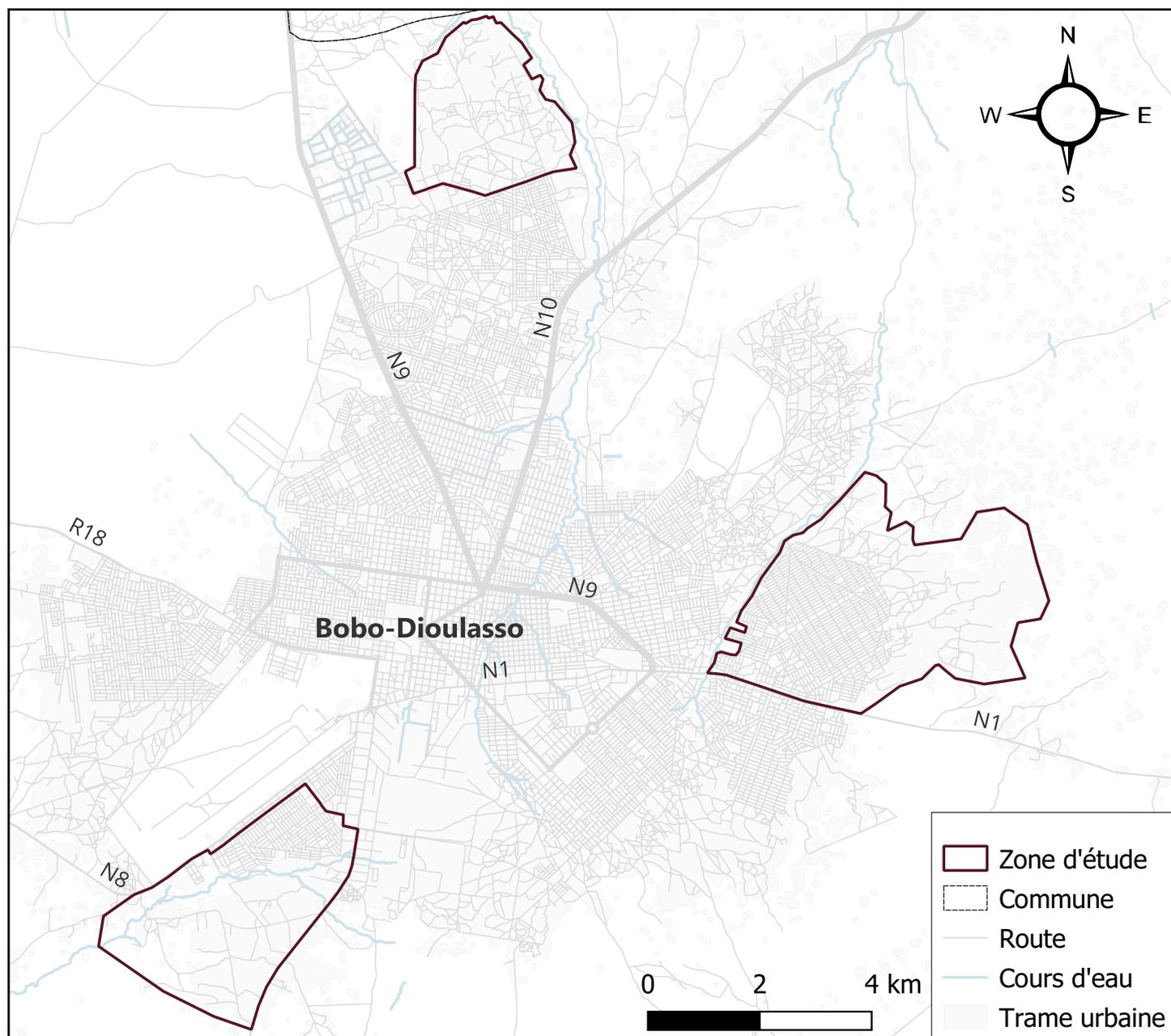
Enfin, la méthodologie pour la cartographie des infrastructures ciblait seulement un-e IC par infrastructure, souvent leur gestionnaire, ne permettant pas de trianguler les informations au niveau de la structure.

La méthode utilisée pour la sélection des ménages non déplacés a favorisé la sélection de ménages possédant un abri. Ce faisant, les ménages sans abri pourraient

avoir été sous-représentés dans les enquêtes ménages, quand bien même le caractère urbain des zones d'étude limite ce biais.

Enfin, la traduction des questionnaires depuis le français vers le dioula et d'autres langues régionales a pu entraîner des imprécisions dans les questions posées et la retranscription des réponses apportées.

Zones d'étude de Bobo-Dioulasso



👤 DÉMOGRAPHIE

Le Burkina Faso a connu un important essor démographique au cours des vingt dernières années, en partie dû à l'augmentation importante de l'espérance de vie à la naissance¹⁰. Sa population globale est estimée à plus de 20,5 millions d'habitants, soit un doublement entre 1996 et 2019. La taille moyenne des ménages dans le pays était de 6,7 en 2022¹¹.

La pression démographique au niveau national se décline à l'échelle des zones étudiées à Bobo-Dioulasso. En moyenne, les ménages de personnes non déplacées interrogés comptaient 7,8 membres dont 4,2 âgés de moins de 18 ans (54% du ménage) et les ménages de personnes déplacées internes (PDI) interrogés 9,7 membres, dont 6,2 mineurs (65% du ménage). La proportion de mineurs correspond aux tendances qui ressortent du 5ème RGPH en 2019¹². La taille des ménages PND est quant à elle supérieure aux moyennes nationale et régionale (6,1 personnes par ménage en moyenne dans les Hauts-Bassins). Ceci contribue à accentuer la pression sur les ressources disponibles et l'accès aux infrastructures et aux services sociocommunautaires dans la commune. Les sections suivantes sont à considérer en prenant en compte le nombre de personnes composant les ménages.

En outre, près de la moitié (47%) des ménages PND enquêtés comptait au moins une personne vulnérable. Si les dimensions de vulnérabilité sont multiples, les critères retenus dans le cadre de l'évaluation sont : une femme enceinte ou allaitante, une personne vivant avec un handicap ou un enfant séparé-e ou non accompagné-e.

Ainsi, 34% des ménages PND comptaient au moins une femme enceinte ou allaitante, dans 10% des cas une personne en situation de handicap et dans 15% des cas au moins un enfant séparé-e ou non accompagné-e. En comparaison, 58% des ménages PDI enquêtés ont rapporté la présence d'au moins une personne vulnérable, avec notamment 45% des ménages PDI comptant au moins une femme enceinte ou allaitante. Les besoins spécifiques de ces personnes en situation de vulnérabilité nécessitent une prise en compte programmatique afin de leur assurer un développement et une réhabilitation adaptés.

10 INSD (2022). « [Annuaire statistique 2021](#) »

11 IMPACT (2022). « [MSNA 2022](#) »

12 INSD (2019). « [Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat \(5ème RGPH\)](#) »

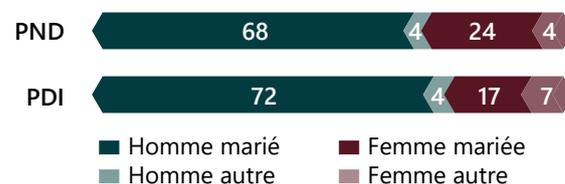
13 INSD (2019). « [Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat \(5ème RGPH\)](#) »

% de ménages comptant au moins un membre vulnérable par vulnérabilité

	PND	PDI
Femme enceinte ou allaitante	34%	45%
Personne en situation de handicap	10%	11%
Enfant séparé-e ou non accompagné-e	15%	17%
<i>Au moins un type de vulnérabilité</i>	<i>47%</i>	<i>58%</i>

Parmi les ménages enquêtés, environ un quart comptaient une femme cheffe de ménage, contre 18% en moyenne dans les zones urbaines du Burkina Faso selon les données du RGPH¹³. L'âge moyen des personnes cheffes de ménages dans la communauté non déplacée était de 42 ans, contre 45 ans pour les PDI. La quasi-totalité des ménages, PND comme PDI, avec un homme chef de ménage ont indiqué être mariés. 84% des femmes cheffe de ménages PND étaient mariées, et 16% veuves. Chez les PDI, 26% des femmes cheffes de ménages étaient veuves contre 71% mariées.

% de ménages par statut matrimonial du/de la chef-fe de ménage



Il est probable que les ménages dirigés par des femmes, et en particulier par des femmes célibataires ou veuves, soient en plus grande difficulté que les ménages dirigés par des hommes ou des personnes mariées. Les risques de protection, et les besoins multisectoriels des ménages dirigés par des femmes sont donc à prendre en considération avec une acuité particulière. A ce titre, une étude approfondie de la situation de ces ménages pourrait permettre une meilleure compréhension de leurs besoins, et ainsi adapter la réponse de manière plus précise.

➔ DYNAMIQUES DE DÉPLACEMENT

Une grande partie des ménages PDI enquêtés sont installés dans la ville de Bobo-Dioulasso depuis moins d'un an (78%). Par ailleurs la plupart des ménages PDI se sont installés immédiatement dans leur arrondissement actuel (88%).

Les déplacements des ménages PDI vers les trois zones étudiées de Bobo-Dioulasso ont été très majoritairement motivés par l'insécurité et/ou les violences dans leur localité d'origine (95%). Parmi les raisons du déplacement, 37% des ménages rapportaient également un déplacement préventif. Pour 18% des ménages PDI, l'insécurité alimentaire comptait également parmi les raisons du déplacement.

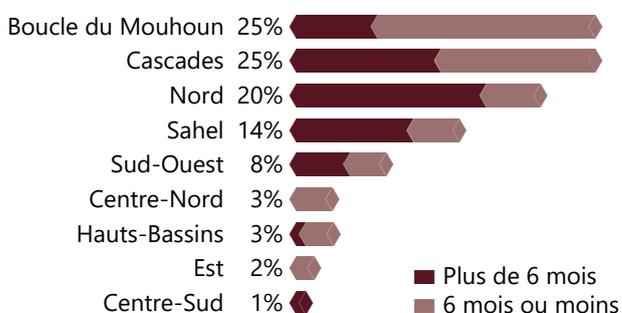
% de ménages par motif de déplacement

Violences dans la localité de départ	97%
Déplacements préventifs (peur / menace)	37%
Insécurité alimentaire dans la localité de départ	18%
Tensions communautaires dans la localité de départ	8%

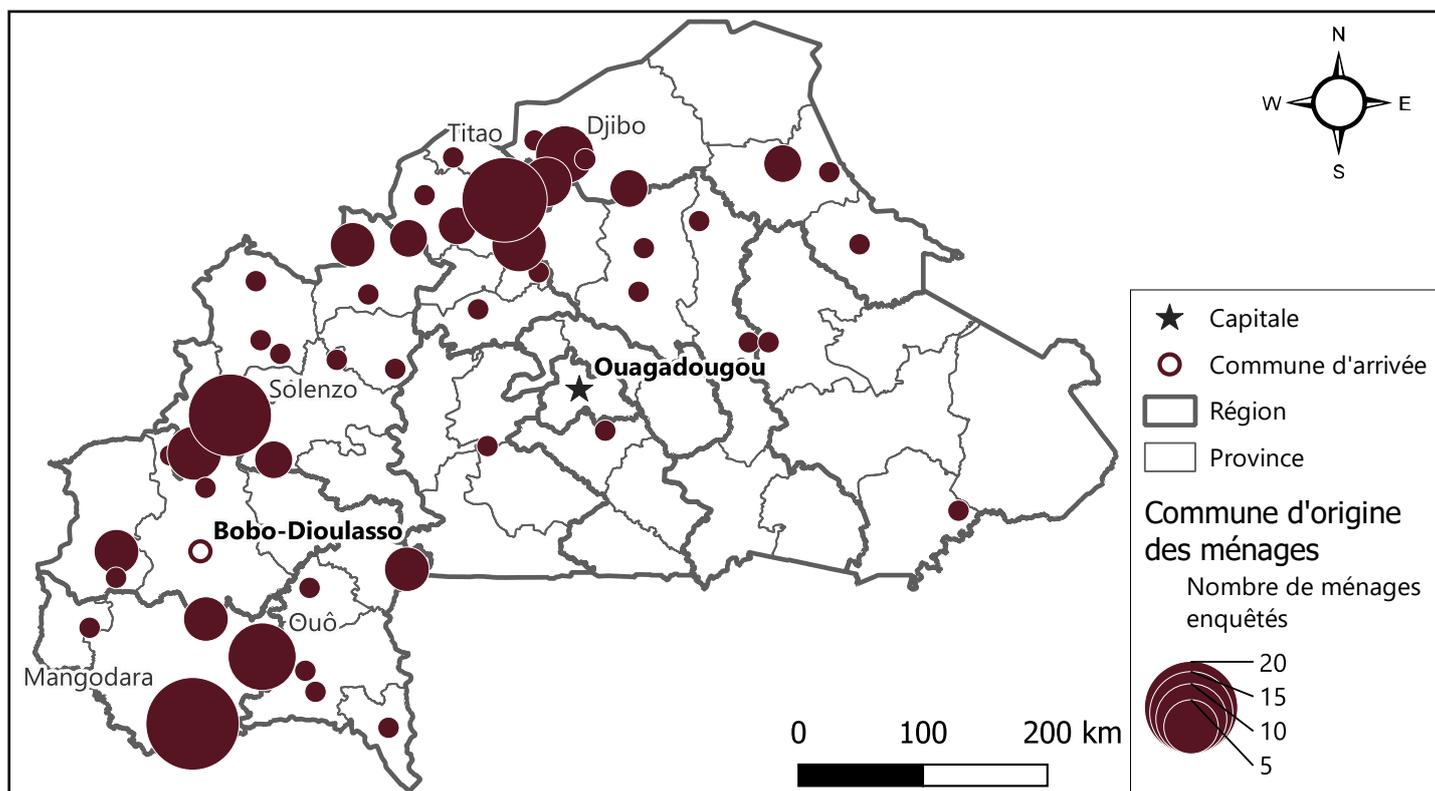
14 OCHA (2019). « Plan de réponse humanitaire 2019 »

Plus de la moitié des ménages PDI installés sur les trois zones d'étude est originaire des Hauts-Bassins ou des régions adjacentes (61%). Outre les localités proches, un tiers des ménages PDI viennent des régions du Sahel et du Nord. Pour ces ménages, l'arrivée dans la commune est globalement plus ancienne, ces régions ayant été les premières affectées par l'insécurité¹⁴. L'importance économique, l'hospitalité, et la relative quiétude dans la ville de Bobo-Dioulasso ont été rapportés par les IC et dans les GD comme des facteurs déterminants dans le choix de la ville de Bobo comme lieu d'installation. Aussi, les réseaux de solidarité intra et interfamiliaux sont mentionnés par les IC.

% de ménages par région d'origine



Communes d'origine des ménages déplacés dans les zones d'étude de Bobo-Dioulasso



➔ DYNAMIQUES DE DÉPLACEMENT

Parmi les facteurs d'attraction pour s'installer dans le quartier actuel, 44% des ménages PDI mentionnent la présence d'un membre de la famille, avec une proportion plus grande pour les PDI originaires de régions non limitrophes. Cette donnée est essentielle, en cela qu'elle implique une possible densification de la trame urbaine de Bobo-Dioulasso si les déplacements vers la commune venaient à se poursuivre, étant donnée la raréfaction des terres disponibles rapportée par les IC et les GD.

% de ménages par raison d'installation dans leur quartier

Pas de conflit	60%
Présence d'abris	45%
Pour rejoindre des proches	44%
Présence de travail	23%
Présence de services d'éducation ou de santé	19%

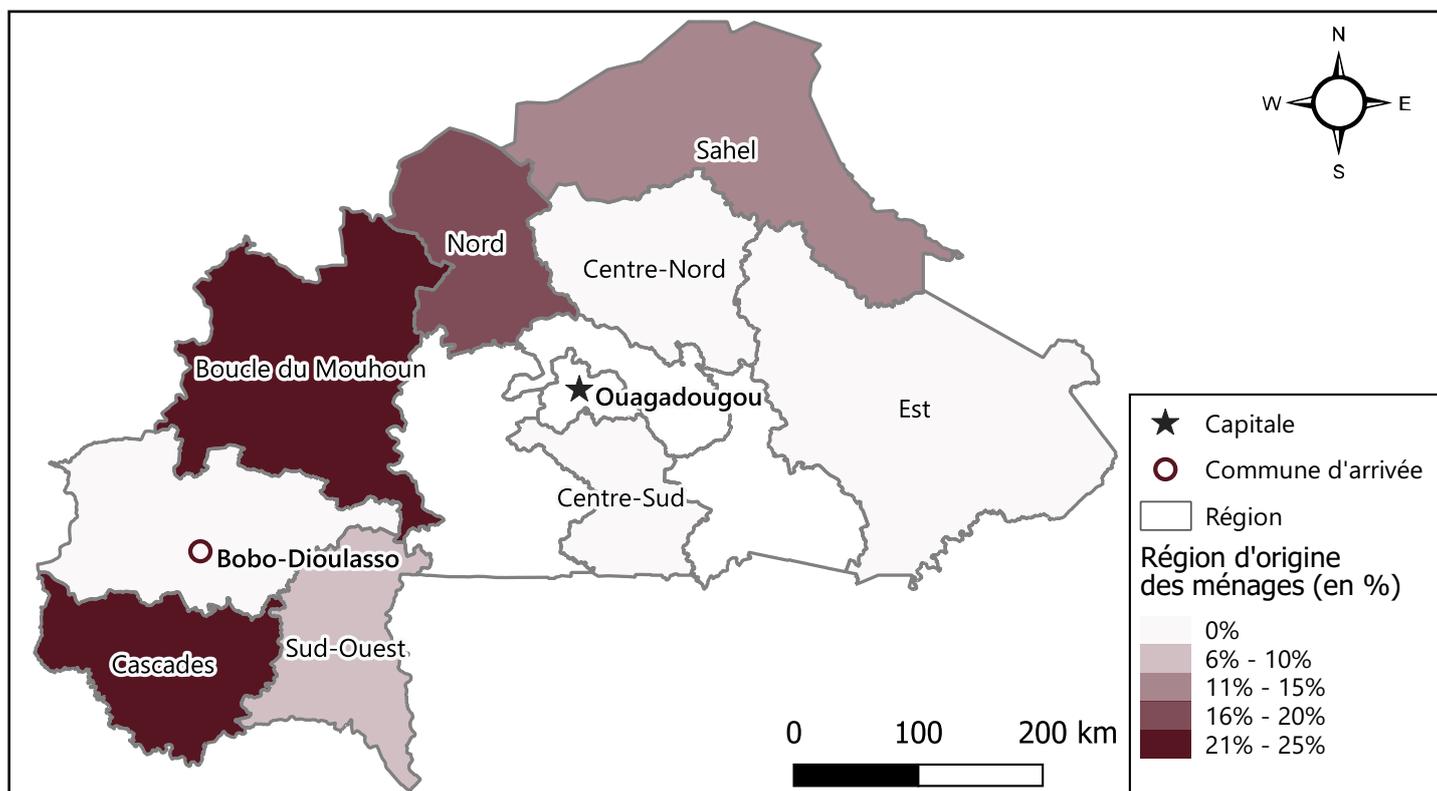
La majorité des ménages PDI souhaite retourner dans leurs villages si la situation le permet (58%), quand 31% ont l'intention de s'installer de façon permanente. Une faible minorité compte se déplacer de nouveau dans une autre localité du pays (5%), et 7% déclarent ne pas encore connaître leur intention. Ces résultats sont cohérents avec ceux de l'évaluation multisectorielle des besoins (MSNA) 2022 pour la région des Hauts-Bassins¹⁵.

% de ménages par intention de déplacement

Enquête ménages	MSNA 2022 Hauts-Bassins
Retour	56
Installation à Bobo	39
Nouveau déplacement	5
Ne sait pas	0

15 IMPACT (2022). « MSNA 2022 »

Régions d'origine des ménages déplacés dans les zones d'étude de Bobo-Dioulasso



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Sécurité alimentaire

Il existe un écart important entre ménages PND et PDI en matière de sécurité alimentaire. Si 53% des ménages PND rapportent avoir accès à suffisamment de nourriture pour nourrir tous les membres du ménage, cette proportion chute à 17% pour les ménages PDI. Cette très faible proportion pourrait s'expliquer en partie par une compréhension variable de « suffisamment », définie dans l'enquête comme trois repas par jour, ce qui ne correspond pas nécessairement aux habitudes alimentaires des personnes enquêtées. Parmi les raisons invoquées, le manque d'argent (20% des ménages PND, 39% des ménages PDI) et le prix élevé des denrées (respectivement 22% et 23%) figurent en tête.

En effet, une part importante des ménages indique que leur capacité à combler leurs besoins alimentaires s'est dégradée au cours des trois mois précédant l'enquête (pour 48% des ménages PND et 71% des ménages PDI). Pour une grande partie de ceux-ci, cette dégradation s'explique au moins partiellement par l'augmentation des prix (97% et 91% respectivement), mais aussi par un moindre accès à des espaces cultivables (41% et 51% respectivement). La pression démographique, en partie liée à l'arrivée de PDI, entraîne une pression sur les espaces disponibles pour la culture, notamment au sein des parcelles d'habitation des ménages pour les cultures de subsistance.

En outre, pour 10% des ménages PDI, l'insécurité pour accéder aux terres cultivables contribue au manque de nourriture disponible. La détérioration de la sécurité alimentaire dans les zones étudiées s'explique donc en partie par l'inflation, la raréfaction des terres disponibles et l'insécurité pour accéder à ces terres.

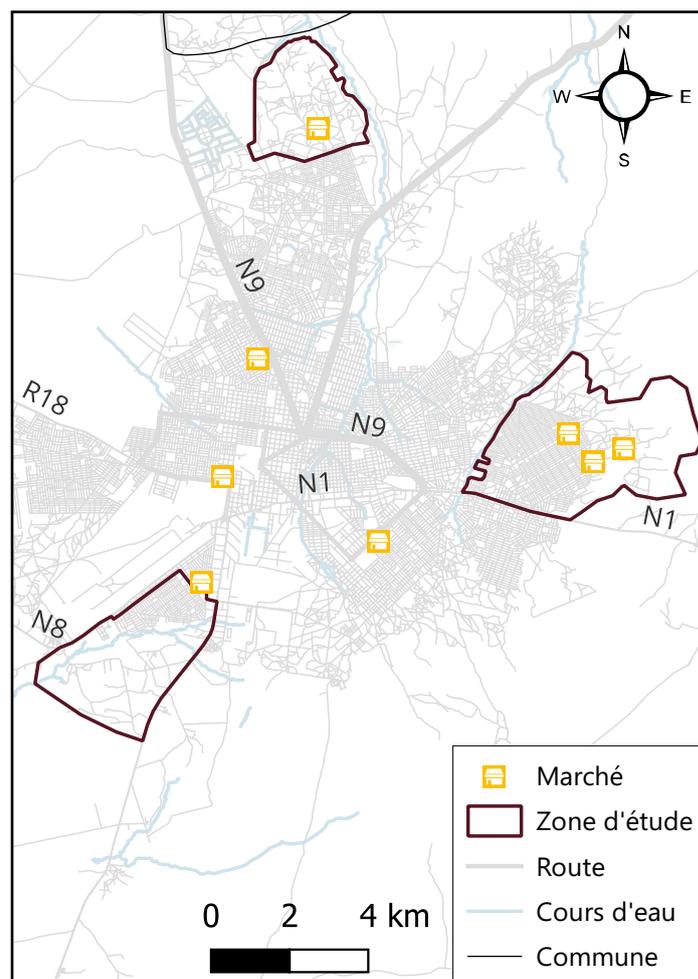
Ainsi, seuls 6% des ménages PND et 7% des ménages PDI indiquent l'agriculture de subsistance comme principale source de nourriture, quand près de la moitié des ménages semble indiquer une volonté d'exploiter une parcelle pour subvenir à leurs besoins alimentaires.

De fait, la grande majorité des ménages PDI comme PND se fournit en nourriture aux marchés ou d'autres commerces. Il est à noter que si aucun ménage non déplacé n'indique dépendre des donations de proches/de la communauté ou de la mendicité pour se nourrir, c'est le cas pour 8% des ménages PDI selon les données de l'enquête ménages, confirmant les observations recueillies lors des entretiens IC.

% de ménages par source principale de nourriture



Cartographie des marchés utilisés par les ménages dans les zones d'étude, selon les IC





SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Marchés

La cartographie des infrastructures utilisées par les ménages des zones d'étude a permis d'identifier 9 marchés, dont cinq dans l'arrondissement 4. Tous ces marchés, ouverts tous les jours selon les IC, principalement des commerçants, proposent *a minima* des biens alimentaires. La grande majorité des ménages PND (85%) et PDI (78%) se fournissent en biens alimentaires au marché. En écho aux difficultés rapportées par les ménages, huit des neuf IC interrogés indiquaient des problèmes de fonctionnement. Parmi ceux-ci, certains notent des problèmes d'approvisionnement (4 IC), ou des prix trop élevés (2 IC, deux-tiers des ménages PND comme PDI). Par ailleurs, 34% des ménages PND et 23% des ménages PDI se rendant au marché indiquent ne pas disposer de moyens de transport adéquat ou se situer trop loin d'un marché fonctionnel pour s'y rendre à pied.

Moyens de subsistance

Tandis que 71% des ménages PND indiquent avoir accès à au moins une Activité Génératrice de Revenus, ce n'est le cas que pour 42% des ménages PDI, et cette proportion tombe à 29% pour les ménages PDI avec une femme à leur tête (9/31, contre 46/101 pour les hommes chefs de ménage PDI). Parmi les ménages ayant accès à une AGR, le commerce et les métiers du bâtiment sont majoritaires, suivis du travail journalier agricole et non agricole (16% des ménages PND ayant accès à une AGR, 44% pour les PDI), et des métiers de la fonction publique (principalement pour les ménages non déplacés).

Principaux types d'AGR pratiquées par les personnes du ménage ayant accès à une AGR

	PND	PDI
Commerce et petit commerce	56%	35%
Métier du bâtiment	30%	47%
Travail journalier non agricole rémunéré	13%	31%
Travail journalier agricole rémunéré	4%	15%
Fonctionnaire ou salarié	13%	4%

La grande majorité des ménages ayant accès à une AGR la pratiquent dans ou autour de leur secteur (60% des ménages PND, 82% des ménages PDI),

avec une proportion importante de membres de ménages non déplacés (25%) pratiquant une AGR dans un autre secteur non voisin de la ville. Cette donnée révèle l'intégration économique différenciée entre PND et PDI, ces derniers étant plus à même de trouver un emploi proche de leur lieu d'installation. De plus, les PDI s'installent majoritairement dans des zones périphériques de la ville, où les opportunités économiques sont moins nombreuses.

Néanmoins, des difficultés d'accès aux AGR sont remontées des enquêtes ménages, tant par les ménages dont des membres y ont accès que par les autres. Pour 62% et 81% des ménages (PND et PDI respectivement), les opportunités sont trop peu nombreuses, et pour une majorité, le manque de qualification constitue une barrière importante à l'accès aux AGR.

Principales difficultés rapportées par les ménages pour accéder à une AGR

	PND	PDI
Manque d'opportunités d'emploi	61%	79%
Manque de qualifications	50%	65%
Pas de difficultés	26%	15%
Perte d'emploi ou fin du contrat	7%	13%
Manque de stabilité du ménage	2%	21%

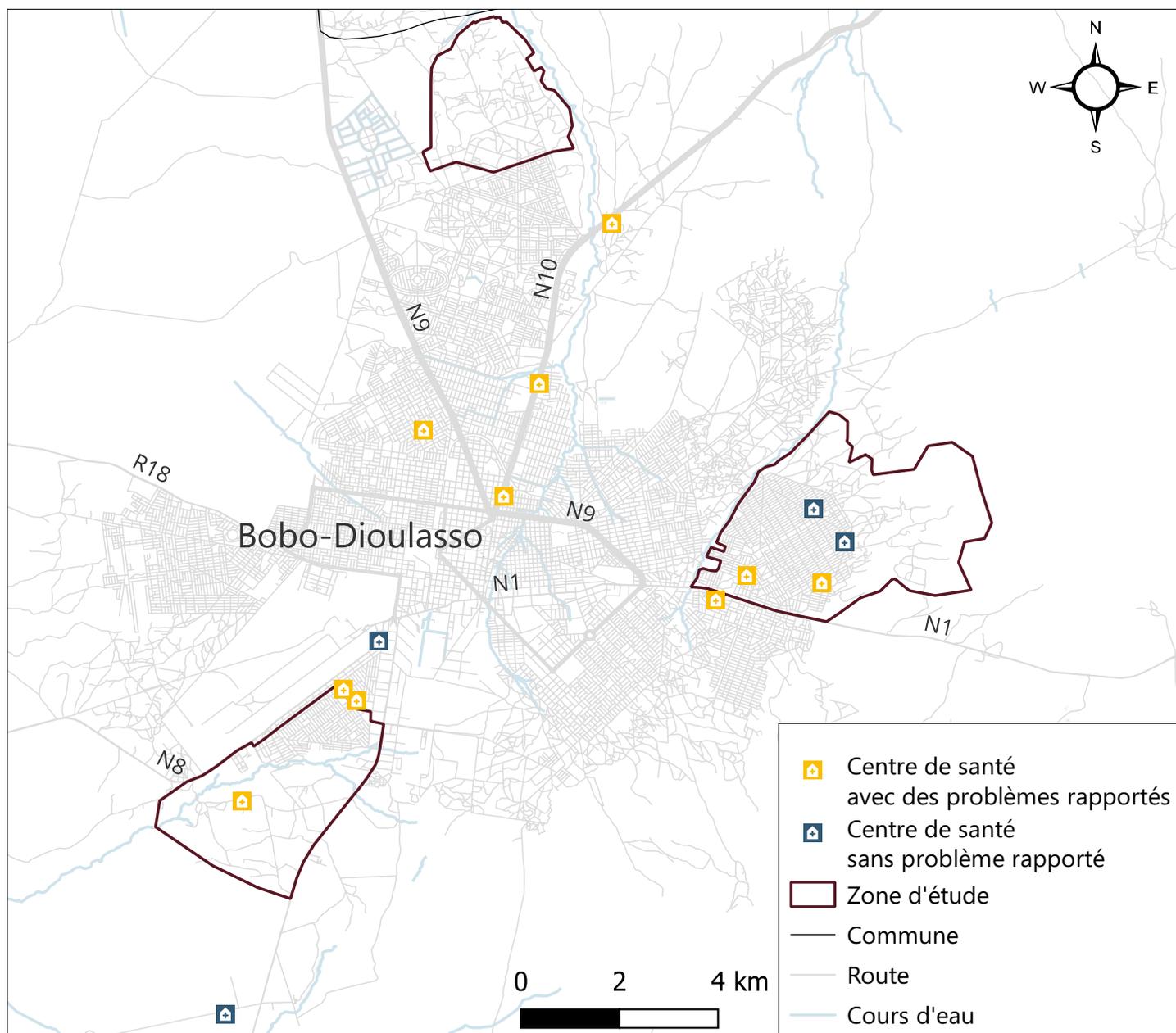
De manière plus générale, l'accès à la terre pour une production de subsistance ou commerciale est un enjeu majeur à Bobo-Dioulasso, 68% des ménages PND et 66% des ménages PDI rapportant rencontrer des difficultés dans l'accès. Ceci est principalement dû au manque de moyens des ménages (pour respectivement 84% et 97% des ménages PND et PDI rapportant des difficultés). Par ailleurs, le manque de terres, déjà mentionné plus haut, constitue également une difficulté importante pour plus des trois quarts des ménages rapportant des difficultés dans les deux groupes étudiés. Enfin, le manque de confiance des propriétaires terriens ou encore l'accaparement des terres par les promoteurs immobiliers sont rapportés de manière minoritaire comme des barrières à l'accès. Ces aspects ressortent également dans les groupes de discussion et les entretiens IC.

🏠 SANTÉ

Globalement, l'accès des ménages interrogés aux structures de santé est plutôt faible, environ la moitié des ménages PND (49%) et PDI (47%) rapportant ne pas avoir accès à un service de santé fonctionnel. Ces résultats sont à mettre en regard de la cartographie des infrastructures sanitaires réalisée, qui ne mentionne pas de structure aux alentours de la zone d'étude située dans l'arrondissement 2, au nord de la ville. C'est par ailleurs dans cette zone étudiée que les ménages rapportent le plus de difficultés liées à la santé, et notamment l'absence de structure disponible.

La même contrainte est soulignée au sein des groupes de discussion, qui rapportent une faible couverture de centres de santé publics dans certaines zones. Cette corrélation, si elle est biaisée par les zones d'études choisies en périphérie de Bobo-Dioulasso, s'explique toutefois par le fait que les périphéries des centres urbains, qui ont le plus tendance à accueillir des PDI selon les IC ayant participé à la cartographie participative, sont également les zones où la couverture en infrastructures sociocommunitaires est plus faible d'après la cartographie réalisée.

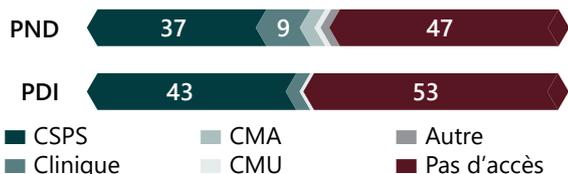
Cartographie des structures de santé utilisées par les ménages dans les zones d'étude, par problèmes rencontrés



SANTÉ

La plupart des ménages PDI ayant accès à un service de santé se tournent vers les centres de santé et de promotion sociale (CSPS, 92%) du secteur ou du secteur voisin, quand les ménages PND vont majoritairement aux CSPS (70%) ou à la clinique (18%).

% de ménages par structure de santé fréquentée



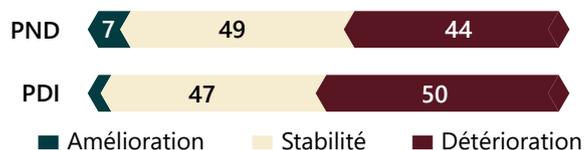
Outre l'accès limité par l'absence d'établissement disponible dans l'arrondissement 2 (rapporté par 26 ménages PDI sur 35 et 46 ménages PND sur 67 dans l'arrondissement), les ménages rapportent d'autres barrières à l'accès, notamment les frais liés aux services de santé, englobant le transport, les frais médicaux et le coût des médicaments (39% des PDI, 29% des PND), ou encore les temps d'attente pour obtenir une consultation (pour 34% des PND, 41% des PDI). A cet égard, 16% des ménages PND et 23% des ménages PDI utilisant les services de santé ont rapporté une attente d'une demi-journée ou plus pour une consultation. Le manque de moyens financiers pour honorer les ordonnances et ainsi payer des médicaments est évoqué dans deux des groupes de discussion conduits.

% de ménages par barrière d'accès aux services de santé

	PND	PDI
Temps d'attente pour obtenir consultation	34%	41%
Les médicaments coûtent trop chers	27%	34%
Manque de moyens financiers pour payer les frais liés aux services de santé	14%	21%
Autre	16%	11%
Aucune barrière	13%	11%

Enfin, environ la moitié des ménages (44% PND, 50% PDI) fréquentant les structures rapportent une détérioration de l'accès aux services de santé dans les deux années précédant l'enquête, notamment, et sans distinction entre statuts de déplacement, du fait de l'augmentation de la fréquentation des services (pour plus de la moitié de ceux rapportant une détérioration), des contraintes de distance, de l'augmentation du prix des consultations (4 ménages sur 10) ou encore de la rupture d'approvisionnement de certains médicaments (20 à 25% des ménages rapportant une détérioration de l'accès).

% de ménages par évolution de l'accès aux soins ces deux dernières années



En parallèle, 10 des 14 IC des structures de santé interrogées ont rapporté des problèmes de fonctionnement des structures, parmi lesquels un manque d'équipement (pour 7 IC), des structures endommagées (5 IC), le manque de personnel qualifié (3 IC) ou encore des ruptures d'approvisionnement (2 IC).

Principales raisons rapportées pour la détérioration de l'accès aux services de santé

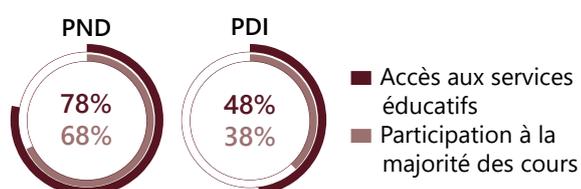
- Augmentation du nombre de personnes par centre
- Contraintes de mouvement pour aller au centre de santé
- Augmentation du prix des consultations

EDUCATION

Selon les données du Ministère de l'Éducation, 400 structures éducatives comptant 77 319 élèves étaient fermées dans la région des Hauts-Bassins en décembre 2022 (au moment de l'enquête)¹⁶. Comme rapporté par un IC du domaine de l'éducation, la fermeture d'écoles dans la région couplée à l'arrivée de PDI dans la commune de Bobo-Dioulasso a entraîné une augmentation des effectifs pour la rentrée 2022-2023. Ainsi l'accès à l'éducation est un des principaux besoins rapportés par les populations durant l'enquête.

L'accès aux services éducatifs est relativement inégal entre populations non déplacées et déplacées. Environ quatre ménages PND sur cinq avec des membres en âge d'aller à l'école rapportaient avoir accès à des services d'éducation, contre 48% pour les ménages déplacés. Même en excluant de l'analyse les ménages déplacés arrivés lors des 3 mois précédant l'enquête (c'est-à-dire autour ou après la rentrée scolaire), cette proportion atteint 52%.

% de ménages avec des enfants en âge d'aller à l'école, par accès aux services éducatifs



Dans les groupes de discussion, le manque de documents administratifs, la faible couverture d'établissements publics proches du domicile et les frais de scolarité élevés dans le privé sont les principales raisons rapportées pour l'inaccessibilité des services éducatifs, pour les deux groupes de population. Les résultats de l'enquête ménages corroborent ces constats, en y ajoutant la saturation des écoles publiques, rapportée également par les IC des 3 établissements publics enquêtés.

L'enquête sur les infrastructures a permis d'identifier 19 structures scolaires fréquentées par les ménages des zones étudiées¹⁷, toutes fonctionnelles (16 privées, 3 publiques). Parmi celles-ci, selon les IC de chaque structure, 9 avaient atteint leur capacité d'accueil ou étaient en sur-effectif. De plus, 5 IC ont rapporté une exclusion des PDI pour des motifs financiers ou liés à l'absence d'actes de naissance des enfants, et notamment deux des trois établissements publics. En outre, 4 IC ont précisé que leurs structures ne disposaient pas d'eau et/ou d'électricité. Enfin, 5 IC ont relevé une augmentation des problèmes de fonctionnement liée notamment au manque de moyens financiers.

Par ailleurs, la moyenne d'élèves par personnel enseignant était d'environ 32 (pour les 17 IC rapportant avec un bon niveau de confiance le nombre de professeurs et d'élèves).

Principaux problèmes de fonctionnement des structures éducatives, tel que rapporté par les IC

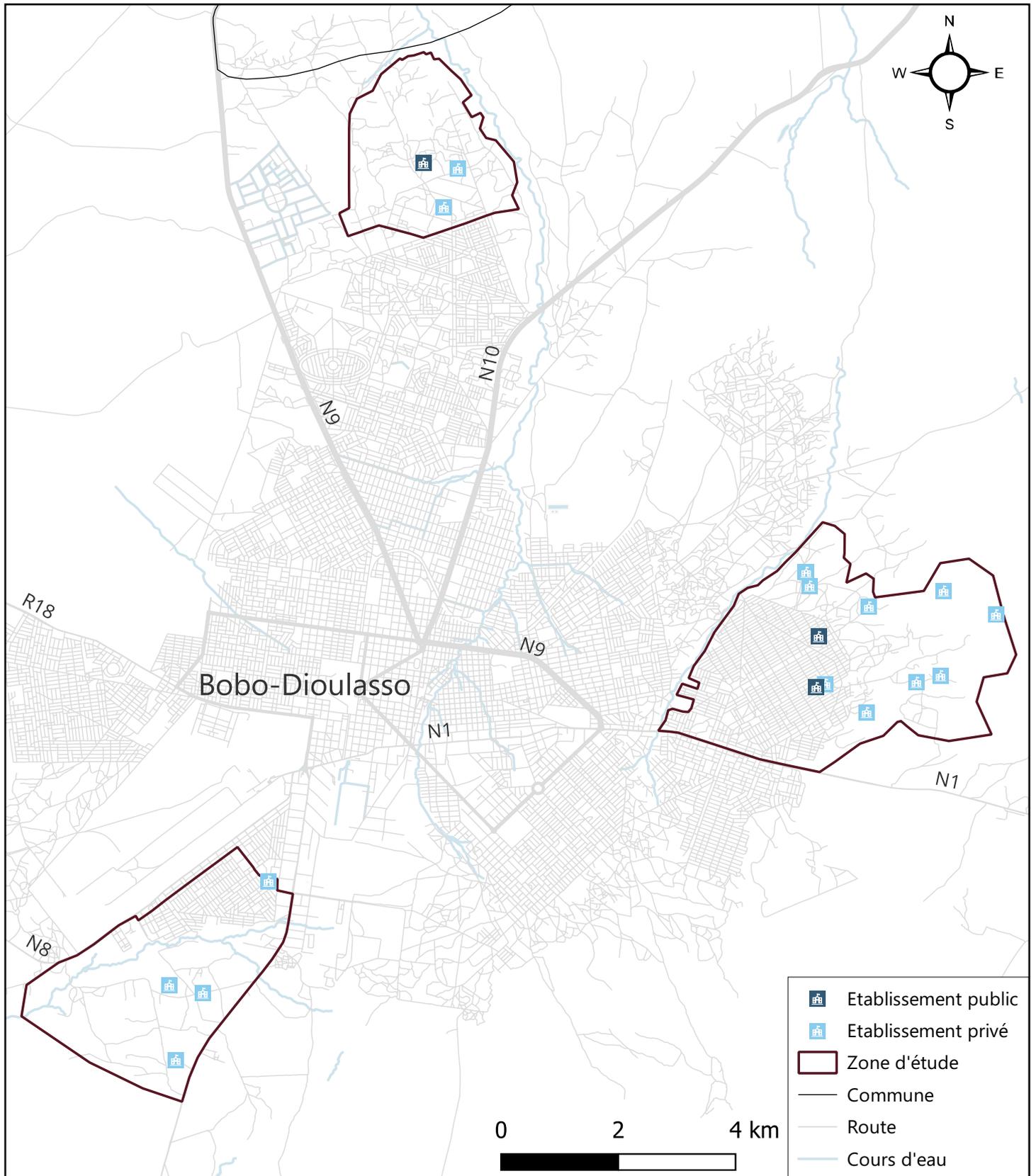
-  Absence de clôture
-  Manque de matériel éducatifs
-  Nombre d'élèves trop important
-  Pas d'électricité
-  Pas d'accès à l'eau

¹⁶ MENAPLN (2022). « Rapport statistique mensuel de données de l'Éducation en Situation d'Urgence du 31 décembre 2022 »

¹⁷ Les écoles coraniques ne sont pas incluses dans la cartographie des infrastructures scolaires

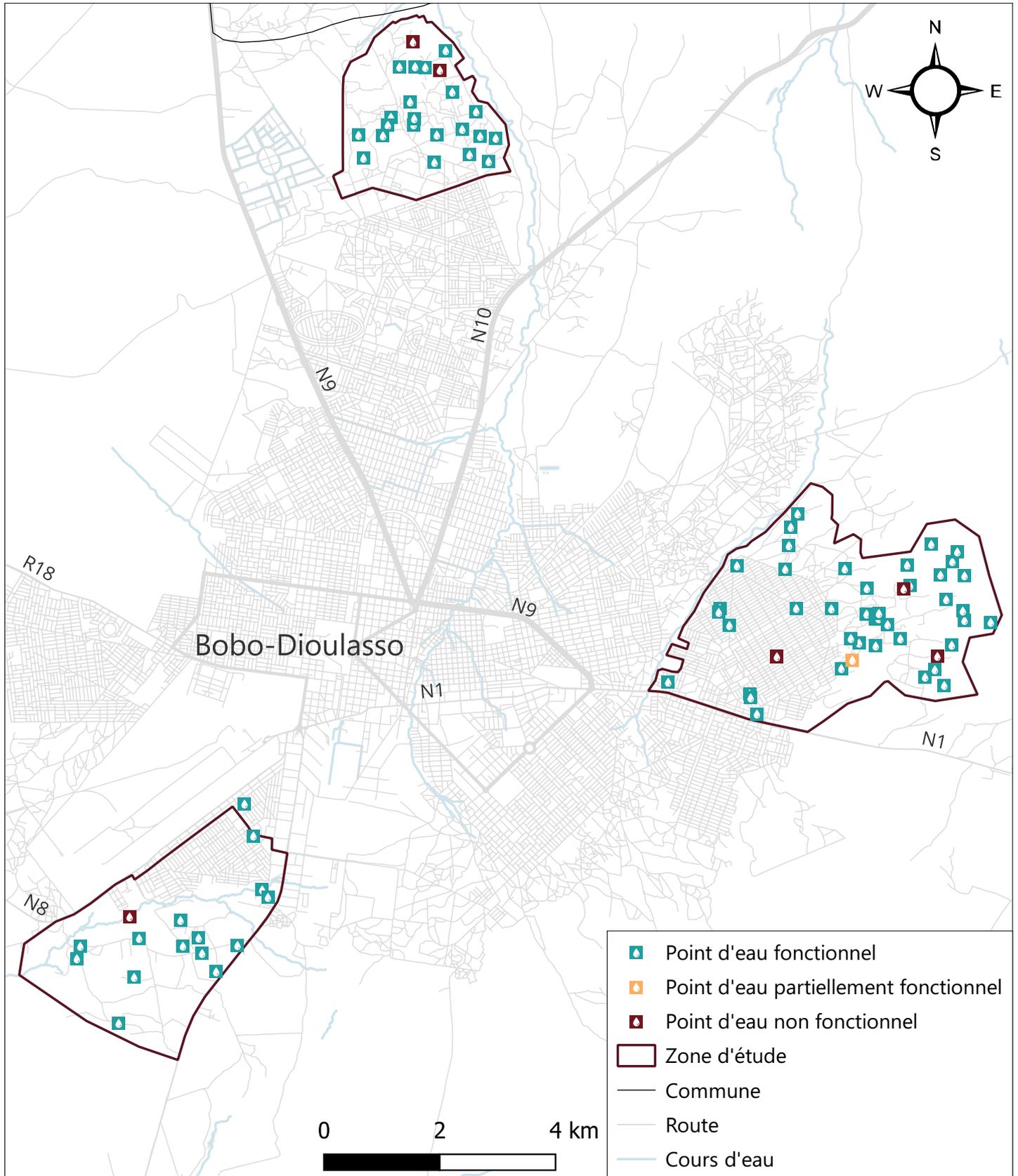
EDUCATION

Cartographie des structures éducatives utilisées par les ménages dans les zones d'étude, par mode de gestion



EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT (EHA)

Cartographie des points d'eau utilisés par les ménages dans les zones d'étude, par fonctionnalité



EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT (EHA)

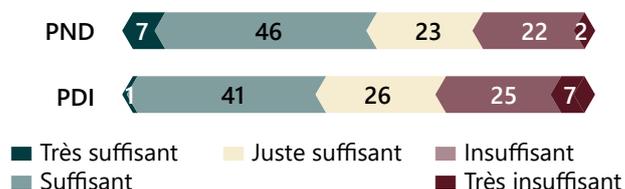
Accès à l'eau

L'accès aux infrastructures d'eau semble relativement satisfaisant dans les zones enquêtées, d'après les résultats obtenus au cours de l'évaluation. En effet, au moment de la collecte de données, 29% des ménages PND et 15% des ménages PDI enquêtés avaient accès à l'eau au domicile, quand environ 70% des ménages PND comme PDI rapportaient utiliser des robinets publics, bornes fontaines ou puits protégés. A cet égard, dans les zones étudiées, 85 points d'eau ont été identifiés, dont 73 postes autonomes d'eau (robinet/borne fontaine). Selon les IC des points d'eau, 19 d'entre eux étaient utilisés quotidiennement par plus de 100 personnes en moyenne, dont 3 par plus de 250 personnes. Deux de ces trois points étant des robinets publics, ils se situent au-delà de la norme établie par l'Association Sphère pour les robinets¹⁸. En parallèle, plusieurs IC rapportaient des problèmes de débit ou des coupures d'eau (15 IC sur 78 points d'eau fonctionnels ou partiellement fonctionnels), indiquant potentiellement des problèmes d'approvisionnement pour les ménages les utilisant. Enfin, 7 des 85 points d'eau étaient non fonctionnels au moment de l'enquête et 1 l'était partiellement.

Par ailleurs, le maillage des infrastructures d'eau au niveau des zones d'étude semble être plutôt bon, puisque qu'environ trois quarts des ménages n'ayant pas d'accès à l'eau au domicile ont rapporté mettre 15 minutes ou moins pour se rendre et revenir du point d'eau. De plus, les points d'eau utilisés par les ménages semblent globalement fonctionnels, environ deux-tiers des ménages n'ayant pas accès à l'eau au domicile ayant rapporté un temps d'attente inférieur à 15 minutes au point d'eau.

L'évolution de la capacité des ménages à combler leurs besoins en eau est positive ou stable pour 80% des ménages PND et 74% des ménages PDI. Toutefois, 24% des ménages PND et 32% des ménages PDI rapportent ne pas avoir accès à suffisamment d'eau au quotidien¹⁹, avec pour ce sous-groupe une tendance à la détérioration de leur capacité à combler leurs besoins. Plusieurs barrières liées notamment aux coupures, au faible débit et au prix de l'eau sont mentionnées par les ménages.

% de ménages par niveau d'accès à l'eau



% de ménages n'ayant pas accès à suffisamment d'eau, par raison (PND n=38 ; PDI n=42)

	PND	PDI
Coupures d'eau fréquentes	45%	38%
Débit d'eau insuffisant	40%	41%
Temps d'attente au point d'eau trop élevé	38%	38%
Point d'eau trop éloigné	38%	21%
Prix de l'eau trop élevé	18%	41%

A noter que 56 IC de points d'eau fonctionnels (sur 77) rapportaient un prix du bidon de 20L entre 10 et 25 XOF.

Accès à l'assainissement

Les latrines privées sont très majoritaires dans les zones étudiées. 94% de ménages PND et 91% de ménages PDI ont indiqué avoir accès à ce type d'infrastructures, qu'elles soient individuelles, partagées ou chez leur voisin.

Néanmoins, la défécation à l'air libre (DAL) reste une pratique pour certains ménages enquêtés. De fait, 18% des ménages PND et 33% des ménages PDI ont rapporté qu'au moins un de leur membres pratique la DAL, dont 70% et 79% respectivement dans une zone imprécise. Il s'agit d'une pratique rapportée dans les mêmes proportions par les ménages ayant accès à des latrines privées que par les autres. Des problèmes d'hygiène, mais également des risques sanitaires de transmission de maladies hydriques pourraient en découler.

¹⁸ Maximum à 200 personnes par robinet public selon l'Association Sphère (2018). « Le manuel Sphère: La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire »

¹⁹ Par suffisant on entend environ 15L d'eau par jour et par personne (standards Sphère), qui peuvent demeurer insuffisants en contexte urbain

ABRIS

La quasi-totalité des ménages (98% des ménages PND et 93% des ménages PDI) ont rapporté vivre dans des maisons construites, dont 95% dans des maisons en dur, et 5% dans des maisons en banco pour les deux communautés. Ainsi, la proportion de maisons en dur est bien supérieure aux moyennes nationale et régionale²⁰. Ces chiffres s'expliquent notamment par le fait qu'une part importante des ménages PDI rapporte être hébergée par des ménages PND. Il convient par ailleurs de souligner qu'environ 5% des ménages déplacés vivaient dans des bâtiments inachevés, principalement des ménages étant arrivés lors des 6 mois précédant l'enquête (5 des 65 ménages enquêtés arrivés il y a moins de 6 mois, contre 2 des 67 arrivés il y a 6 mois ou plus).

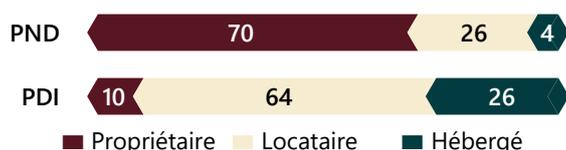
A noter que 12% des ménages non déplacés rapportaient héberger des PDI, quand 42% des ménages déplacés rapportaient vivre en famille d'accueil, dont quasiment la moitié y vivaient contre paiement d'un loyer²¹.

% de ménages rapportant héberger des PDI ou être hébergés par des PND



Par ailleurs, si 70% des ménages PND ont rapporté être propriétaires de leur logement, seuls 10% des ménages PDI l'étaient, contre 90% hébergés ou locataires. Parmi les ménages PND propriétaires, 24% (tous dans des zones non loties) mentionnaient ne disposer d'aucun document prouvant leur propriété. Ainsi, le risque d'éviction est supérieur pour ces ménages.

% de ménages par mode d'occupation de l'abri



En outre, 35% des ménages PND et, de manière plus importante, 55% des ménages PDI indiquaient être installés sur des zones non loties.

% de ménages par localisation de l'abri



Selon les échanges des groupes de discussion, l'accès au logement se fait habituellement par l'intermédiaire d'un démarcheur/agent immobilier, ou via les proches des personnes s'installant dans le secteur. Un membre des groupes de discussion précise :

« Pour nous le véritable problème qui se pose dans le logement des PDI c'est l'indisponibilité même des logements. Certaines PDI sont victimes d'évictions dans les maisons louées soit par faute d'argent pour honorer les loyers soit parce que le propriétaire de la maison ayant reçu un parent PDI souhaite libérer la maison pour ce dernier »

Cette remarque fait écho aux mentions d'autres groupes de discussions ainsi que d'IC, qui ont rapporté des pénuries de logements, couplées à une flambée du prix des locations, affectant aussi bien les personnes déplacées en quête de logement que les communautés non déplacées soumises à cette pression. En lien avec ces questions foncières, les conflits d'usage entre terre productive et terre de logement ressortent avec acuité des enquêtes qualitatives.

Enfin, en termes de conditions de logement, 72% des ménages PND et 42% des ménages PDI considéraient avoir des conditions de logement satisfaisantes. Cet indicateur de perception est corrélé au statut de propriété, les ménages locataires ou hébergés rapportant moins de conditions de logement satisfaisantes que les ménages propriétaires. Parmi les problèmes liés aux abris, le manque d'éclairage dans ou à proximité du domicile, le manque d'accès aux services de base et les ordures visibles autour de la maison sont les plus régulièrement cités.

20 IMPACT (2022). « MSNA 2022 »

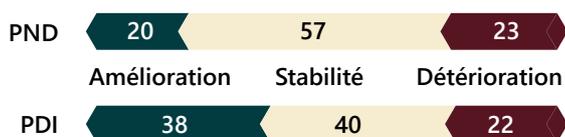
21 La différence de pourcentages s'explique ici par la taille des deux communautés, le nombre de PDI étant très inférieur au nombre de personnes non déplacés dans les zones d'étude.

PROTECTION ET COHÉSION SOCIALE

En écho à la situation favorable en matière d'abris, 83% des ménages PDI indiquent se sentir en sécurité dans leur lieu d'installation actuel. Cette proportion tombe à 71% chez les ménages PND, sans écart significatif entre les ménages dirigés par des femmes et par des hommes. Cette différence peut s'expliquer notamment par une évaluation faite en comparaison à leur ancien lieu d'habitation pour les ménages PDI.

L'évolution du sentiment de sécurité des ménages au cours des deux dernières années est relativement partagée entre amélioration, stabilité et détérioration, puisque près d'un quart des ménages indique une détérioration du sentiment de sécurité, quand 57% des ménages PND et 40% des ménages PDI indiquent une stabilité, et 38% des ménages PDI une amélioration, proportion qui augmente encore pour les ménages installés depuis plus d'un an.

% de ménages par évolution du sentiment de sécurité ces deux dernières années



Si une minorité de ménages PDI comme PND indique certaines tensions dans les relations inter-communautaires, notamment en matière d'accès aux services sociocommunautaires, à la terre et à la nourriture, une grande majorité des ménages enquêtés rapporte de bonnes relations entre communautés (94% des ménages PND, 92% des ménages PDI).

La gestion des questions sécuritaires, des conflits et traitements inégaux passe principalement par la police. En effet, 72% des ménages PND et la moitié des ménages PDI indiquent l'institution comme celle vers laquelle ils se tournent dans de tels cas. De manière minoritaire, les leaders communautaires (16% des ménages PND, 18% des ménages PDI), religieux (13% et 23%), et l'Action Sociale (15% et 21%) sont des acteurs reconnus dans le traitement de tels problèmes. En revanche, 9% des ménages PND et 16% des ménages PDI indiquent ne pas avoir d'acteur vers qui se tourner en cas de problème. En parallèle, plusieurs femmes interrogées indiquent se tourner d'abord vers leur mari ou leur frère pour traiter avec les institutions compétentes.

Pour les questions de violences basées sur le genre (VBG), si la police est également principalement citée comme ressource vers laquelle le ménage se tournerait en cas de VBG (62% des ménages PND, 48% des ménages PDI), l'Action Sociale est également identifiée comme une ressource majeure (36% PND, 37% PDI). Les leaders religieux et communautaires font aussi partie interlocuteurs qui seraient mobilisés dans de telles situations. De même que pour les autres types d'incidents, plusieurs femmes interrogées mentionnent se tourner vers leurs proches pour traiter l'incident, avec les institutions ou dans le cadre privé.

Catégories d'interlocuteurs que les ménages solliciteraient en cas de violences basées sur le genre (VBG)

	PND	PDI
Police	62%	48%
Action Sociale	36%	37%
Leaders religieux	21%	23%
Leaders communautaires	14%	19%
Ne sait pas	9%	14%

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROCESSUS DÉCISIONNEL

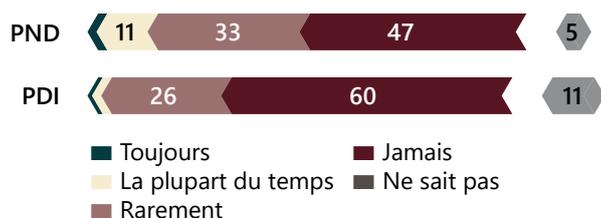
Le principal canal d'information utilisé par les ménages pour être informés des infrastructures et services sociocommunautaires de base existants dans les zones d'étude de Bobo-Dioulasso était la radio/les médias (78% des ménages PND, 70% des ménages PDI), contre 30% et 20% respectivement pour les réseaux sociaux. Les amis et la famille constituaient la seconde source d'information la plus mentionnée (46% PND, 55% PDI). A noter que les autorités locales (7% PND, 5% PDI), les crieurs publics (12% PND, 8% PDI) les chefs religieux (10% PND, 13% PDI) et coutumiers/ chefs de village (2% PND comme PDI) constituaient des sources d'informations minoritaires.

% de ménages par source d'information utilisée pour s'informer au sujet des infrastructures et services sociocommunautaires de base

	PND	PDI
Médias	78%	70%
Amis et famille	46%	55%
Réseaux sociaux	30%	20%
Leaders religieux	10%	13%
Crieurs publics	12%	8%

En ce qui concerne l'intégration des ménages dans les processus de décision au niveau local, 9% des ménages PND et 2% des ménages PDI ont indiqué exercer une influence directe ou partielle sur les processus de décision. Ces données sont à mettre en regard de la perception des ménages quant à l'information sur les décisions prises, 80% des ménages PND et 86% des ménages PDI indiquant n'être que rarement ou jamais informés des décisions prises au niveau local.

% de ménages se sentant suffisamment informés des décisions prises au niveau local



En matière de relais de plaintes au sujet de l'accès aux services sociocommunautaires de base, les ménages indiquent qu'ils se tourneraient principalement vers la municipalité (34% des ménages PND, 16% des ménages PDI) et la police/gendarmerie (23% PND, 27% PDI). Une part indique également l'Action Sociale (10% PND, 20% PDI) ; cependant, 18% des ménages PND et 20% des ménages PDI rapportent ne pas savoir vers qui se tourner dans cette situation. Cette proportion importante pourrait s'expliquer par le manque d'informations dont ils disposent.

% de ménages par principaux points de relais de plaintes identifiés pour l'accès aux services sociocommunautaires

	PND	PDI
Police/gendarmerie	23%	27%
Municipalité	34%	16%
Ne sait pas	18%	20%
Action sociale	10%	20%
Leaders communautaires	8%	8%

ASSISTANCE HUMANITAIRE

Parmi les types d'assistance humanitaires prioritaires identifiés par les ménages, l'assistance alimentaire ressortait clairement comme la priorité majeure, 60% des ménages PND et 91% des ménages PDI la citant. Viennent ensuite les besoins éducatifs, le soutien aux AGR, et les transferts monétaires, en particulier pour les ménages PDI.

% de ménages par type d'assistance humanitaire dont le ménage a le plus besoin

	PND	PDI
Aide alimentaire	61%	90%
Soutien aux AGR	39%	39%
Assistance en éducation	42%	34%
Transfert monétaire	18%	37%
Assistance en EHA	23%	14%

Il ressort des enquêtes ménages que 63% des ménages PDI n'ont pas été enregistrés au moment de leur installation dans la commune, et 13% ne savent pas si c'est le cas.

Dans les trois zones étudiées, 15% des ménages PDI rapportent avoir bénéficié d'une assistance au cours des trois mois précédant l'enquête, contre 3% des ménages PND. La totalité de l'assistance apportée était en nature, principalement en lien avec la sécurité alimentaire et dans une moindre mesure pour l'éducation et des articles non ménagers. L'assistance a été principalement apportée par le gouvernement et les mairies (55% des assistances rapportées), mais aussi les groupes religieux (17%), et les associations locales et ONG (17%).

Etant donné le faible nombre de ménages enquêtés ayant reçu une assistance dans les trois mois précédant l'enquête²², le niveau de satisfaction de ceux-ci quant à l'assistance reçue est plutôt indicatif. 13 ménages PDI sur 20 soutenus expriment être satisfaits de l'aide, les sept autres rapportant principalement une insuffisance dans les quantités distribuées.

²² Chiffres cohérents avec la MSNA 2022, la période de rappel (3 mois) étant relativement courte

SOURCES DES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

Limites administratives : OCHA, 2020

Localités : REACH-INS-OCHA

Infrastructures sociocommunautaires de base et données de déplacement : IMPACT

Routes, cours d'eau : © les contributeurs d'OpenStreetMap

Evolution du bâti : WorldView-3 du 31/03/2018, 14/02/2020, 14/04/2022. ©2018, 2020, 2022 ©DigitalGlobe

Trame urbaine : Center for International Earth Science Information Network (CIESIN), Columbia University and Novel-T. 2023. GRID3 Burkina Faso Settlement Extents, Version 02. Palisades, NY: Geo-Referenced Infrastructure and Demographic Data for Development (GRID3). <https://doi.org/10.7916/s9yt-ad84>.

Système de Coordonnées : WGS 84 - EPSG 4326

Contact : mapping@impact-initiatives.org